Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 19 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BETRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*Suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUËT, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2025-217

Membres en exercice : 69 Présents : 55 Absents : 14 Pouvoirs : 6

EAU ASSAINISSEMENT
TARIFS DÈS 2026

Après avoir examiné la perspective du budget 2026 et acté les orientations relatives au service, le Bureau communautaire a étudié les propositions de tarifs dès 2026.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

L'harmonisation progressive des tarifs en cours depuis le 1er janvier 2019 a conduit :

- À un tarif unique pour l'abonnement annuel en eau potable et assainissement collectif de l'abonné domestique (compteur Ø 15 mm) depuis le 1er janvier 2024 ;
- À un tarif unique du m³ d'eau potable depuis le 1er janvier 2024.
- À un tarif unique du m³ d'assainissement collectif au 1er janvier 2026 ;
- À une suppression de la dégressivité des tarifs du m³ d'eau potable et d'assainissement collectif au 1er janvier 2026.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2025, des systèmes d'abonnements annuels avec des tarifs différenciés selon le diamètre du compteur sont en place pour les usagers non domestiques *(compteur Ø 25 mm et au-delà)*.

En dehors de l'évolution des tarifs liée à la dynamique d'harmonisation, les tarifs proposés vont connaitre les évolutions suivantes :

- Eau potable : + 2%
- Assainissement collectif : + 2%
- Redevance annuelle assainissement non collectif : + 2%.

De plus, depuis la loi de finances 2024, une révision des redevances de l'Agence de l'Eau, applicable à partir 1er janvier 2025, supprime les redevances historiques *(redevance « pollution » et redevance « modernisation des réseaux »)* et crée trois nouvelles redevances :

- La redevance « consommation eau potable »
- La redevance « performance eau potable »
- La redevance « performance assainissement »

Aussi, aux tarifs proposés, s'ajoutent :

- Pour l'eau potable :
  - Un montant de 13,88 € HT/an par abonnement fixé par le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable auquel il est reversé ;
  - La redevance « consommation eau potable » dont le montant facturé à l'usager est calculé par le nombre de m³ d'eau potable facturés multiplié par le taux voté par le Comité de Bassin *(ce taux en 2026 est de 0,32)*.
  - La redevance « performance eau potable » dont le montant facturé à l'usager est calculé par le nombre de m³ d'eau potable facturés multiplié par le taux voté par le Comité de Bassin (ce taux en 2026 est de 0,1) et multiplié par un coefficient de modulation.
    En 2025, ce coefficient avait été fixé forfaitairement par l'Agence de l'eau. A compter de 2026, il est appliqué sur la base des performances de l'année N-2 (2024). Le coefficient de modulation pour la redevance « performance Eau potable » en 2026 sera de 0,23.
    Il est proposé de fixer au 1er janvier 2026, la contrevaleur pour la redevance performance eau potable à 0,023 €/m³. Cette contrevaleur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.
- Pour l'assainissement collectif :
  - La redevance « performance assainissement » dont le montant facturé à l'usager est calculé par le nombre de m³ assainis facturés multiplié par le taux voté par le Comité de Bassin (ce taux en 2026 est de 0,28) et multiplié par un coefficient de modulation. En 2025, ce coefficient avait été fixé forfaitairement par l'Agence de l'eau. A compter de 2026, il est appliqué sur la base des performances de l'année N-2 *(2024)*. Le coefficient de modulation pour la redevance « performance Assainissement » en 2026 sera de 0,430.
    Il est proposé de fixer au 1er janvier 2026, la contrevaleur pour la redevance performance assainissement à 0,1204 €/m³. Cette contrevaleur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.

Après en avoir délibéré :

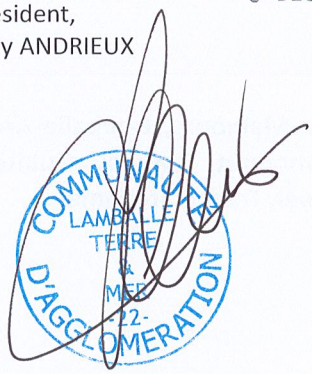
Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

Le Conseil communautaire :

- FIXE à compter du 1er janvier 2026, la contrevaleur pour la redevance « performance eau potable » à 0,0230 €/m³,
- FIXE à compter du 1er janvier 2026, la contrevaleur pour la redevance « performance assainissement » à 0,1204 €/m³,
- ADOPTE les tarifs d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif ci-après, applicables à compter du 1er janvier 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX



Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

TARIFS EAU POTABLE 2026

SECTEURS EN REGIE :

Abonnement annuel au diamètre de compteur

- **Andel, Bréhand, Coëtmieux, Hénansal, Hénon, La Bouillie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen, Noyal, Penguily, Plédéliac, Pléneuf-Val-André, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Saint-Alban, Saint-Denoual, Saint-Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoël, Trébry, Trédaniel**
  - Abonnement annuel :

Compteur Ø 15 mm :	73,70 € HT
Compteur Ø 20 mm :	73,70 € HT
Compteur Ø 25 mm-30 mm :	165,94 € HT
Compteur Ø 40 mm :	477,90 € HT
Compteur Ø 50 mm :	1203,44 € HT
Compteur Ø 60 mm-65 mm :	1442,38 € HT
Compteur Ø 80 mm :	2265,56 € HT
Compteur Ø 100 mm :	2880,40 € HT

Consommation (prix au m³)

- **Andel, Bréhand, Coëtmieux, Hénansal, Hénon, La Bouillie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen, Noyal, Penguily, Plédéliac, Pléneuf-Val-André, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Saint-Alban, Saint-Denoual, Saint Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoël, Trébry, Trédaniel**
  - Prix au m^3 : 1,471 € HT

SECTEURS EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Abonnement annuel au diamètre de compteur

- **Moncontour**
  - Abonnement annuel :

Compteur Ø 15 mm :	33,32 € HT
Compteur Ø 20 mm :	33,32 € HT
Compteur Ø 25 mm-30 mm :	125,56 € HT
Compteur Ø 40 mm :	437,52 € HT
Compteur Ø 50 mm :	1163,06 € HT
Compteur Ø 60 mm-65 mm :	1402,00 € HT
Compteur Ø 80 mm :	2225,18 € HT
Compteur Ø 100 mm :	2840,02 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

- *Abonnement annuel : 40,38 € HT*

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

- **Plémy**
  - Abonnement annuel :

Compteur Ø 15 mm :	43,70 € HT
Compteur Ø 20 mm :	43,70 € HT
Compteur Ø 25 mm-30 mm :	135,94 € HT
Compteur Ø 40 mm :	447,88 € HT
Compteur Ø 50 mm :	1173,44 € HT
Compteur Ø 60 mm-65 mm :	1412,38 € HT
Compteur Ø 80 mm :	2235,56 € HT
Compteur Ø 100 mm :	2850,38 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

- *Abonnement : 30,01 € HT / an*

- **Erquy Plurien Hénanbihen**
  - Abonnement annuel :

Compteur Ø 15 mm :	42,34 € HT
Compteur Ø 20 mm :	21,64 € HT
Compteur Ø 25-30 mm :	61,54 € HT
Compteur Ø 40 mm :	269,08 € HT
Compteur Ø 50 mm :	889,90 € HT
Compteur Ø 60-65 mm :	1 024,42 € HT
Compteur Ø 80 mm :	1 638,46 € HT
Compteur Ø 100 mm :	1 939,74 € HT
Compteur Ø 150 mm :	1 626,20 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

- *Abonnement annuel :*

Compteur Ø 15 mm :	*31,36 € HT*
Compteur Ø 20 mm :	*52,05 € HT*
Compteur Ø 25-30 mm :	*104,41 € HT*
Compteur Ø 40 mm :	*208,82 € HT*
Compteur Ø 50 mm :	*313,55 € HT*
Compteur Ø 60-65 mm :	*417,96 € HT*
Compteur Ø 80 mm :	*627,10 € HT*
Compteur Ø 100 mm :	*940,65 € HT*
Compteur Ø 150 mm :	*1 254,20 € HT*

Consommation (prix au m³)

- **Moncontour**
  - Prix au m^3 : 0,2068 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

- *Prix au m^3 : 1,2640 € HT*

- **Plémy**
  - Prix au m^3 : 0,6562 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

- *Prix au m³ : 0,8146 € HT*

Erquy Plurien Hénanbihen

- Prix au m³ : 0,7792 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

- *Prix au m³ : 0,6916 € HT*

AUTRES TARIFS :

Tarif fuite

- Prix au m³ : 0,787 € HT

Tarif fourniture sans distribution

- Prix au m³ : 0,787 € HT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026

SECTEURS EN REGIE ET EN PRESTATION DE SERVICE :

Abonnement annuel au diamètre de compteur

- **Andel, Bréhand, Coëtmieux, Eréac, Hénansal, Hénon, La Bouillie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen, Lanrelas, Noyal, Penguily, Plédéliac, Plénée-Jugon, Pléneuf-Val-André, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Rouillac, Saint-Alban, Saint-Denoual, Saint-Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoël, Sévignac, Tramain, Trébry, Trédaniel, Trédias, Trémeur**
  - Abonnement annuel :

Compteur Ø 15 mm :	77,26 € HT
Compteur Ø 20 mm :	77,26 € HT
Compteur Ø 25 mm-30 mm :	177,60 € HT
Compteur Ø 40 mm :	507,54 € HT
Compteur Ø 50 mm :	1272,26 € HT
Compteur Ø 60 mm-65 mm :	1526,26 € HT
Compteur Ø 80 mm :	2290,74 € HT
Compteur Ø 100 mm :	3054,74 € HT

Consommation (prix au m³)

- **Andel, Bréhand, Coëtmieux, Eréac, Hénansal, Hénon, La Bouillie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen, Lanrelas, Noyal, Penguily, Plédéliac, Plénée-Jugon, Pléneuf-Val-André, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Rouillac, Saint-Alban, Saint-Denoual, Saint-Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoël, Sévignac, Tramain, Trébry, Trédaniel, Trédias, Trémeur**
  - Prix au m^3 : 2,333 € HT

SECTEURS EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Abonnement annuel au diamètre de compteur

- **Moncontour**
  - Abonnement annuel :

Compteur Ø 15 mm :	61,16 € HT
Compteur Ø 20 mm :	61,16 € HT
Compteur Ø 25 mm-30 mm :	161,50 € HT
Compteur Ø 40 mm :	491,44 € HT
Compteur Ø 50 mm :	1256,16 € HT
Compteur Ø 60 mm-65 mm :	1510,16 € HT
Compteur Ø 80 mm :	2274,64 € HT
Compteur Ø 100 mm :	3038,64 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

- *Abonnement annuel : 16,10 € HT*

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

- **Plémy**
  - Abonnement annuel :

Compteur Ø 15 mm :	59,82 € HT
Compteur Ø 20 mm :	59,82 € HT
Compteur Ø 25 mm-30 mm :	160,18 € HT
Compteur Ø 40 mm :	490,10 € HT
Compteur Ø 50 mm :	1254,82 € HT
Compteur Ø 60 mm-65 mm :	1508,82 € HT
Compteur Ø 80 mm :	2273,30 € HT
Compteur Ø 100 mm :	3037,30 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

- *Abonnement : 17,43 € HT / an*

- **Erquy Plurien Hénanbihen**
  - Abonnement annuel :

Compteur Ø 15 mm :	50,10 € HT
Compteur Ø 20 mm :	36,50 € HT
Compteur Ø 25 mm-30 mm :	96,12 € HT
Compteur Ø 40 mm :	344,58 € HT
Compteur Ø 50 mm :	1068,54 € HT
Compteur Ø 60 mm-65 mm :	1254,64 € HT
Compteur Ø 80 mm :	1964,80 € HT
Compteur Ø 100 mm :	2647,30 € HT
Compteur Ø 150 mm :	2 511,50 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

- *Abonnement annuel :*

Compteur Ø 15 mm :	*27,16 € HT*
Compteur Ø 20 mm :	*40,74 € HT*
Compteur Ø 25-30 mm :	*81,49 € HT*
Compteur Ø 40 mm :	*162,97 € HT*
Compteur Ø 50 mm :	*203,72 € HT*
Compteur Ø 60-65 mm :	*271,62 € HT*
Compteur Ø 80 mm :	*325,94 € HT*
Compteur Ø 100 mm :	*407,43 € HT*
Compteur Ø 150 mm :	*543,24 € HT*

- **Plestan – Jugon-les-Lacs**
  - Abonnement annuel :

Compteur Ø 15 mm :	44,82 € HT
Compteur Ø 20 mm :	44,82 € HT
Compteur Ø 25 mm-30 mm :	145,18 € HT
Compteur Ø 40 mm :	475,10 € HT
Compteur Ø 50 mm :	1239,82 € HT
Compteur Ø 60 mm-65 mm :	1493,82 € HT
Compteur Ø 80 mm :	2258,30 € HT
Compteur Ø 100 mm :	3022,30 € HT

Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :

- *Abonnement annuel : 32,43 € HT*

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

Consommation (prix au m³)

- **Moncontour**
  - Prix au m³ : 1,0797 € HT

  Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :
  - *Prix au m³ : 1,2530 € HT*

- **Plémy**
  - Prix au m³ : 1,4202 € HT

  Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :
  - *Prix au m³ : 0,9125 € HT*

- **Erquy Plurien Hénanbihen**
  - Prix au m³ : 1,4128 € HT

  Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :
  - *Prix au m³ : 0,9199 € HT*

- **Plestan – Jugon-les-Lacs**
  - Prix au m³ : 1,1496 € HT

  Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :
  - *Prix au m³ : 1,1831 € HT*

AUTRES TARIFS :

- **Tarif fuite**
  - Prix au m³ : 0,3825 € HT

- **Abonnés au service assainissement collectif alimenté en eau potable par une ressource propre *(hors réseau d'adduction d'eau potable de la collectivité)***
  - Abonnement : fixé ci-dessus par secteur
  - Part variable au m³ :
    - Abonné cas général : forfait de 75 m³, selon le tarif fixé ci-dessus par secteur
    - Abonné ayant un rejet d'eaux usées au réseau d'assainissement collectif supérieur à 75 m³ :
      - Domaine du Val (*Lamballe-Armor – Planguenoual*) : forfait de 375 m³, selon le tarif fixé ci-dessus sur la commune de Lamballe-Armor

- **Facturation des conventions de rejet à la station de Souleville**
  - Partie fixe fonction de la demande d'autorisation de rejet :
    - 32,210 € HT/m³/jour
    - 25,764 € HT/kg/j MES (Matière En Suspension)
    - 12,880 € HT/kg/j DBO5 (Demande Biologique en Oxygène)
    - 12,880 € HT/kg/j DCO (Demande Chimique en Oxygène)
    - 51,527 € HT/kg/j NK (Azote Kjeldahl)
    - 128,830 € HT/kg/j PT (Phosphore Total)

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

- Partie variable fonction des quantités rejetées au cours de l'année :
  - 0,387 € HT/m^3
  - 0,257 € HT/kg MES
  - 0,127 € HT/kg DBO5
  - 0,193 € HT/kg DCO
  - 0,516 € HT/kg NK
  - 1,288 € HT/ kg PT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

TARIFS DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026

Services en régie

Motif	Prestation	Unité	en € HT
Accès à l'eau potable	Frais administratif d'accès au service - Ouverture de compteur planifiable par le service dans un délai d'une semaine)	Forfait	Selon le tarif horaire d'un agent (forfait 1 heure)
	Frais d'accès au service - Ouverture de compteur hors horaires d'ouverture au public	Forfait	107,44
	Frais de pose compteur	Forfait	Selon le tarif horaire d'un agent (forfait 1 heure)
Branchement Eau potable	Branchement Eau Potable DN 20 à DN 40 - 3 mètres linéaires – Hors plaque-fonte	Forfait	1 560,60
	Autres branchements eau potable supérieur à DN 40	Sur devis	
	Mètre linéaire supplémentaire branchement eau potable	ml	52,00
Branchement Assainissement	Branchement Assainissement DN 125 et 150 - 3 mètres linéaires – profondeur inférieure à 2 mètres	Forfait	2 080,80
	Autres branchements assainissement supérieur à DN 150	Sur devis	
	Mètre linéaire supplémentaire branchement assainissement	ml	85,90
Tarifs pour prestations spécifiques Eau potable et Assainissement	Déplacement de regard en limite de propriété (hors remplacement canalisation qui devient après compteur)	Forfait	156,06
	Comptage supplémentaire (rajout d'un compteur au sein d'une résidence collective)	Sur devis	
	Main d'œuvre	heure	Selon le tarif horaire d'un agent
	Fourniture et pose ou réhabilitation boîte de branchement assainissement (boîte permettant limite public/privé)	Sur devis	
	Travaux assainissement en surprofondeur (> à 2 mètres)	Sur devis	
	Coefficient fourniture appliqué au prix d'achat	1,30	
	Engin de terrassement sans chauffeur	heure	60,51
	Camion sans chauffeur	heure	71,54
	Hydrocureuse sans chauffeur	heure	130,92
	Passage caméra	heure	104,96
	Reprise de voirie (hors enrobé standard noir)	Sur devis	
	Rabais pour travaux de branchement eau et assainissement en tranchée commune	20 %	

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

Pénalités	Pénalité pour dommages sur canalisation eau potable et/ou assainissement	Forfait	234,65
	Pénalité pour dommages sur branchement eau potable et/ou assainissement	Forfait	111,09

Dépotage des matières de vidange

Prestation	Unité	en € HT
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Souleville	m^3	22,34

Facturation des diagnostics et contrôles de l'assainissement collectif

Prestation	Unité	en € HT
Diagnostic d'une installation d'assainissement lors des ventes ou successions	Forfait	128,19
Contrôle de l'assainissement (avec et hors tranchée ouverte) lors d'une construction neuve	Forfait	53,86
Contre-visite	Forfait	25,62

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_217_DELIB-DE

TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2026

Prestation	Unité	Montant €
Redevance annuelle SPANC	Forfait annuel	29,78
Contrôle de bon fonctionnement si facturé à la prestation	L'installation	297,80
Contrôle de conception (installation neuve ou réhabilitation)	L'installation	115,39
Instruction d'une mise à jour ou d'une modification pour contrôle de conception	La mise à jour	28,23
Contrôle de réalisation (installation neuve ou réhabilitation)	L'installation	104,04
Contre-visite suite contrôle de réalisation ou suite diagnostic lors de ventes ou succession	La contre-visite	55,11
Diagnostic de l'assainissement lors des ventes ou succession (CBFA)	L'installation	128,14